



MANUEL UTILISATION

DECLARER SUR LE PORTAIL HEBERGEUR

1. Introduction

La taxe de séjour est collectée durant toute l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre) par l'ensemble des hébergeurs touristiques à titre onéreux, quel que soit leur statut, auprès de toute personne qui séjourne une nuit au moins à titre onéreux sur le territoire du Grésivaudan, et qui n'est pas domiciliée dans l'une de ses communes et n'y possède pas non plus une résidence à raison de laquelle elle est passible de la taxe d'habitation.

Les personnes ayant donné leur adresse mail et qui ont reçu leur identifiant peuvent déclarer via la plateforme informatique : tsgresivaudan.consonanceweb.fr

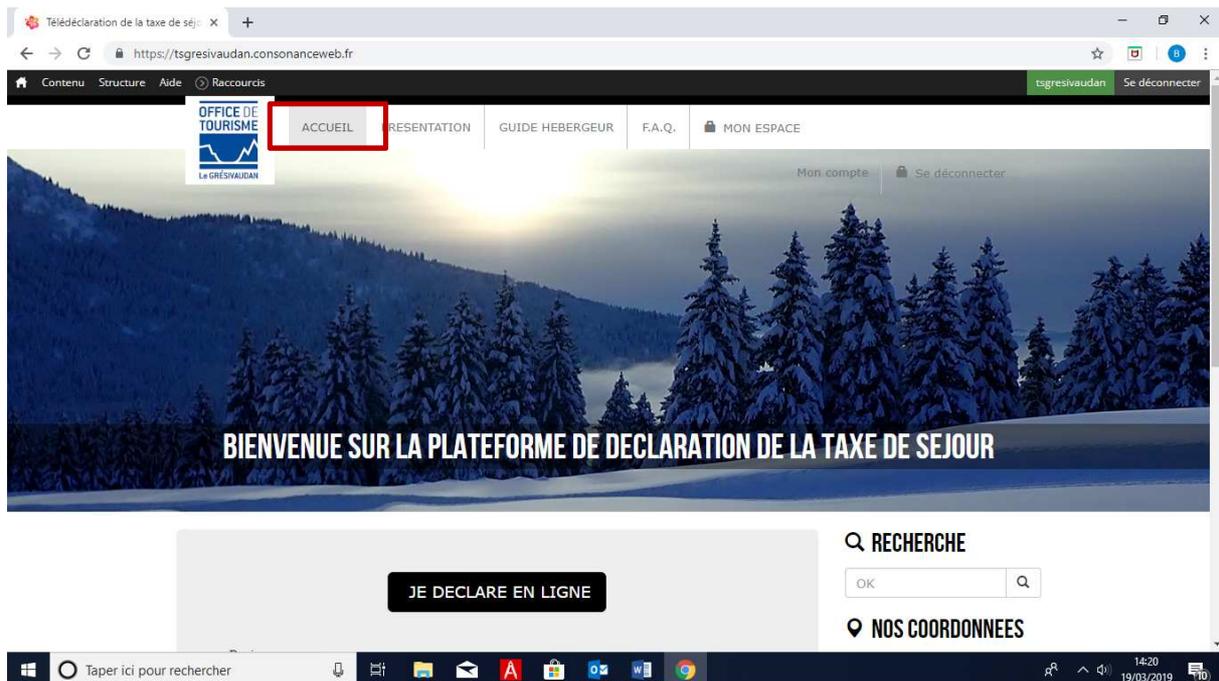
La plateforme de déclaration vous permet également d'avoir accès à une présentation de la taxe de séjour et la législation correspondante.

2. La plateforme

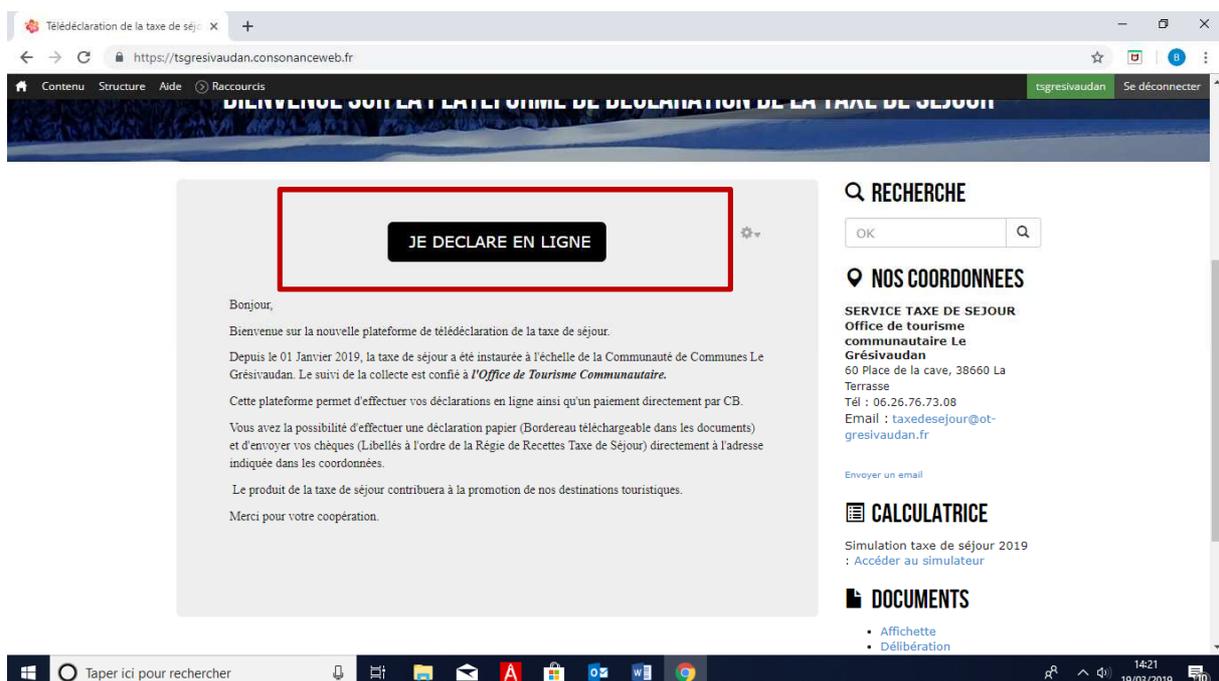
Taper l'URL : tsgresivaudan.consonanceweb.fr dans votre navigateur. Vous arriverez sur la plateforme de déclaration.

- [La page Accueil](#)

Cette page reprend toutes les informations concernant le service Taxe de Séjour et son application.



Vous y trouverez également un accès rapide à la déclaration.



Vous pourrez également télécharger des documents mis à disposition par le service Taxe de Séjour, dans le pavé Documents situé sur la droite de l'écran :

The screenshot shows a web interface with a sidebar on the left and a main content area on the right. The sidebar contains a 'JE DECLARE EN LIGNE' button and a 'RECHERCHE' search bar. The main content area has a 'RECHERCHE' section with a search bar, a 'NOS COORDONNEES' section with contact information for the 'SERVICE TAXE DE SEJOUR', and a 'CALCULATRICE' section with a link to 'Accéder au simulateur'. The 'DOCUMENTS' section is highlighted with a red box and contains two items: 'Affichette' and 'Délibération'.

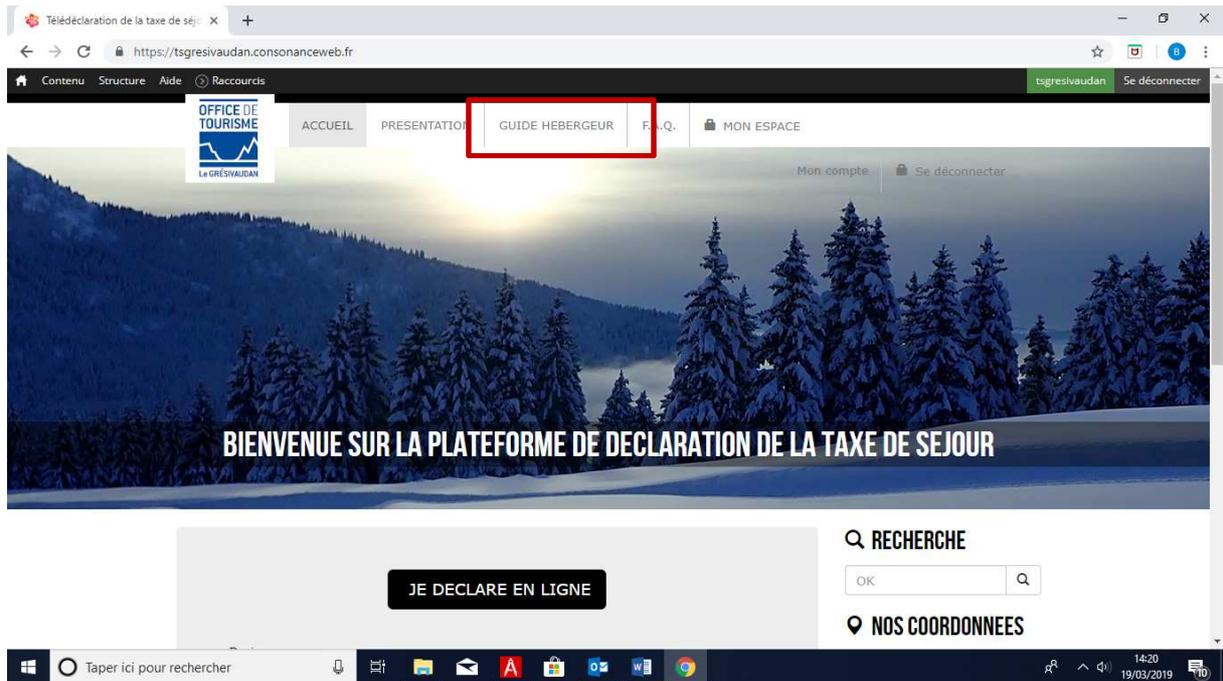
- [La page Présentation](#)

Cette page vous présente la Taxe de Séjour ainsi que vos obligations en tant qu'hébergeur.

The screenshot shows the homepage of the website. The browser address bar shows 'https://tsgresivaudan.consonanceweb.fr'. The navigation menu includes 'ACCUEIL', 'PRESENTATION', 'GUIDE HEBERGEUR', 'F.A.Q.', and 'MON ESPACE'. The 'PRESENTATION' menu item is highlighted with a red box. The main content area features a large banner with a winter landscape and the text 'BIENVENUE SUR LA PLATEFORME DE DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR'. Below the banner, there is a 'JE DECLARE EN LIGNE' button and a 'RECHERCHE' search bar. The footer shows the Windows taskbar with the date '19/03/2019' and time '14:20'.

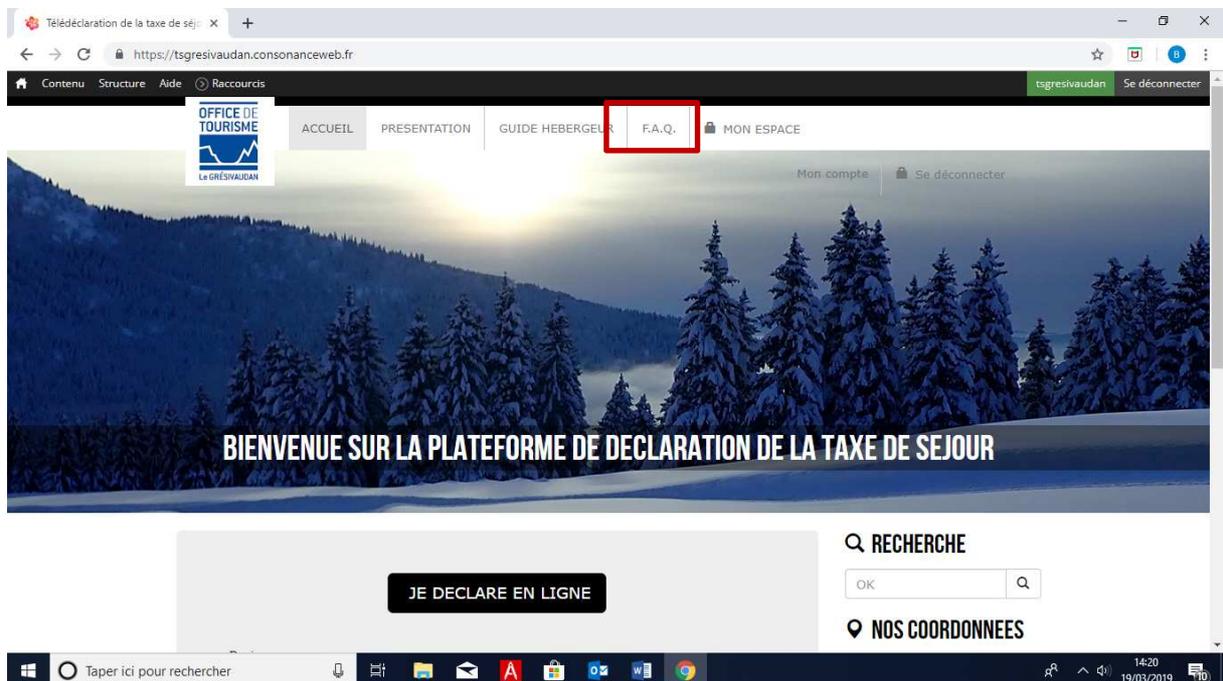
- [La page guide hébergeur](#)

Cette page vous présente un guide de la Taxe de Séjour.



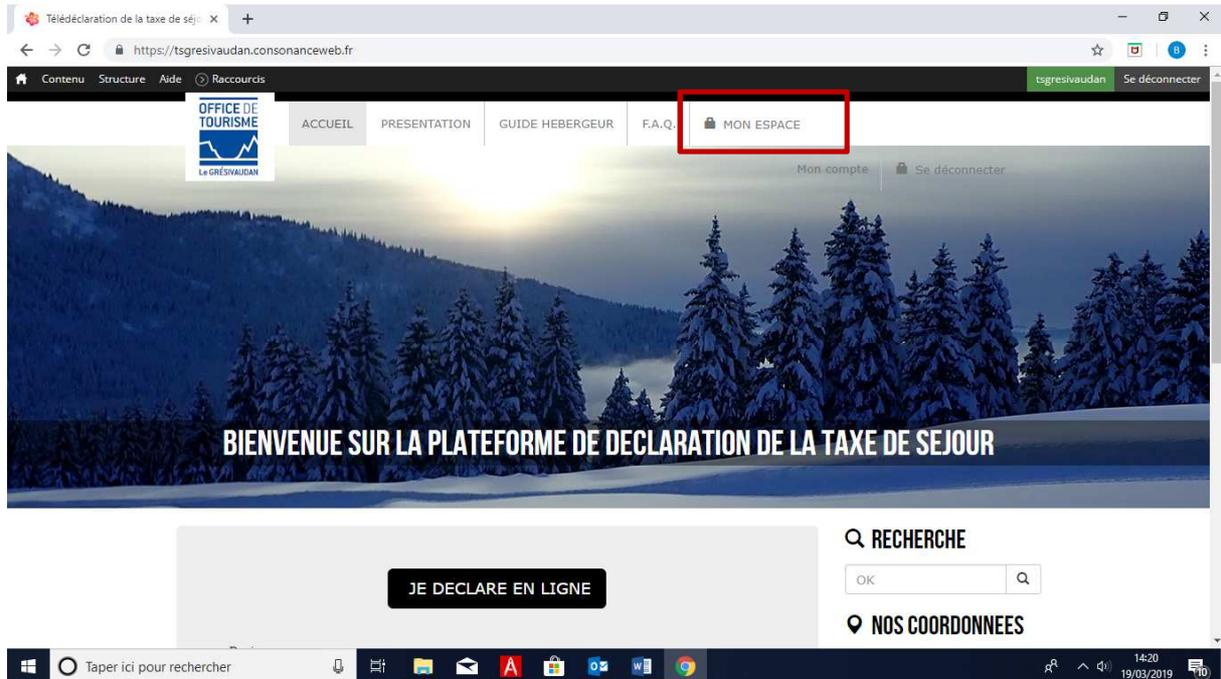
- [La page F.A.Q](#)

Cette page vous propose une foire aux questions.



- La page Mon Espace

Pour accéder à votre espace de déclaration, vous devrez d'abord vous connecter. Cliquez sur le menu « MON ESPACE » et renseignez vos identifiants reçus par mail. Cliquez sur « Se connecter »



3. Votre espace personnel

Vous êtes désormais bien connecté à votre espace sur la plateforme de déclaration. Vous pourrez vous déconnecter en cliquant sur le bouton rouge situé à droite de votre écran.

Vous pouvez également accéder rapidement à votre espace depuis la page d'accueil de la plateforme.

- Onglet Coordonnées

Cet onglet vous permet de vérifier les informations vous concernant. Vous pouvez demander un nouveau mot de passe ou signaler une erreur au service Taxe de Séjour.

Déconnexion

Coordonnées Mes hébergements Déclarer Mes anciennes déclarations Mes états

Raison sociale :

Nom :

Prenom :

Adresse :

Fixe :

Mail :

Modifier mon mot de passe

J'ai pris connaissance de ces informations et déclare qu'elles sont conformes et exhaustives. En cas d'erreur ou de modification, je m'engage à contacter le service Taxe de séjour par téléphone ou grâce au bouton "Signaler une erreur" ci dessous.

SIGNALER UNE ERREUR

- Onglet Mes hébergements

Cet onglet vous permet de vérifier les informations concernant votre ou vos hébergements.

Vous pouvez consulter les périodes d'ouverture enregistrées pour chaque hébergement ou signaler une erreur au service Taxe de Séjour.

Déconnexion

Coordonnées **Mes hébergements** Déclarer Mes anciennes déclarations Mes états

Nom de l'hébergement	Adresse	Type	Nombre d'étoile	Capacité maxi	Mail	Période d'ouverture
			***		3	Consulter les périodes d'ouverture

J'ai pris connaissance de ces informations et déclare qu'elles sont conformes et exhaustives. En cas d'erreur ou de modification, je m'engage à contacter le service par téléphone ou grâce au bouton "Signaler une erreur" ci dessous.

SIGNALER UNE ERREUR

- [Onglet Déclarer](#)

Cet onglet vous permet de déclarer la taxe de séjour en choisissant la période de déclaration souhaitée.



Pour ce faire, cliquez sur le menu déroulant « Choisissez une période » et sélectionnez la période qui vous intéresse. De nouvelles lignes apparaissent pour faire votre déclaration.

Si votre hébergement est classé, voici l’affichage que vous aurez afin de faire votre déclaration :

Déclaration : Standard : PÉRIODE 1

Nombre de nuitées	
Description	Nombre
Plein tarif	<input type="text"/> x 1.00 €
Exonérées	<input type="text"/> x 0 €
Nombre de personnes logées	<input type="text"/>
Justificatif	Titre: <u>Registre_logeur_</u>
Votre registre du logeur	<input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi
Total	0 nuitées - 0.00 €

[€ Modifier la déclaration](#)

[Retour](#)

Comment remplir le formulaire de déclaration ?

Le champ « **Plein Tarif** » correspond au nombre total de nuitées réalisées durant le mois écoulé par les personnes logées non exonérées (soit les personnes de plus de 18 ans)

➔ Méthode de calcul : Nombre de personnes « Plein tarif » x nombre de nuitées

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

2 personnes X 7 nuitées = 14 nuitées

4 personnes X 7 nuitées = 28 nuitées

3 personnes x 2 nuitées = 6 nuitées

*Total des nuitées « Plein tarif » de la période : **48 nuitées** >> à renseigner dans le champ « Plein tarif »*

Le champ « **Exonérées** » correspond au nombre total de nuitées réalisées durant la période écoulé par les personnes logées exonérées (moins de 18 ans ou titulaire d'un contrat de travail saisonnier sur le territoire)

➔ Méthode de calcul : Nombre de personnes «Exonérées » x nombre de nuitées

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :
 2 personnes X 7 nuitées = 14 nuitées
 1 personne x 2 nuitées = 2 nuitées
 Total des nuitées « exonérées» du mois : **16 nuitées** >> à renseigner dans le champ « Exonérée»

Le champ « **Nombre de personnes accueillies comprenant les exonérés** » correspond au nombre total de personnes accueillies durant la période exonérées et non exonérées.

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :
 (2 + 4 + 3 personnes « plein tarif ») + (2 + 1 personnes exonérées) = 12 personnes
 >> à renseigner dans le champ « Nombre de personnes accueillies »

Cliquez sur « Déclarer » pour valider votre formulaire.

Si votre hébergement est non classé, l’affichage sera le suivant :

Début	Fin	Nbre d'occupants	Nbre d'assujettis	Nbre d'exonérés	Nuitée € HT	TSU	TOTAL	
01/01/2019 <small>nombre de nuits : 3</small>	04/01/2019 <small>nuitées taxées : 3</small>	4	2	2	80	0.60 €	3.60 €	✕
11/01/2019 <small>nombre de nuits : 2</small>	13/01/2019 <small>nuitées taxées : 2</small>	2	2	0	45	0.68 €	2.72 €	✕
jj/mm/aaaa <small>nombre de nuits : --</small>	jj/mm/aaaa <small>nuitées taxées : 2</small>					--	--	✓
PÉRIODE 1 - TOTAL A REVERSER							6.32 €	

€ Modifier la déclaration
Retour

Vous devrez alors inscrire chaque séjour ligne par ligne en indiquant la date de début et la date de fin, le nombre de personnes total, le nombre de personnes assujettis à la taxe de séjour et le prix de la nuitée. Le calcul se fera automatiquement et nul besoin de joindre le registre du logeur.

- [Onglet Mes anciennes déclarations](#)

Une fois votre déclaration effectuée vous pouvez consulter ou télécharger une attestation de déclaration depuis la rubrique « mes anciennes déclarations », en cliquant sur « reçu ».

[Deconnexion](#)

[Coordonnées](#)
[Mes hébergements](#)
[Déclarer](#)
Mes anciennes déclarations

Vous avez effectué 1 déclarations(s) - Nous affichons seulement les 12 dernières déclarations

Mode	Description	Adresse	Date déclaration	Période de déclaration	Montant	Modifier	Reçu
Réel				Déclaration 1er semestre 2017	82.50 €		

[SIGNALER UNE ERREUR](#)

Lorsque vous souhaitez quitter votre espace, cliquez sur « **Déconnexion** » pour vous déconnecter.

Modalités de reversement de la taxe de séjour :

- Par CB directement sur la plateforme
- Par chèque (libellé à l’ordre de la Régie Taxe de séjour)
- Par virement sur le compte ci-dessous :

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre comptes (virements, paiements des quittances, etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
10071	38000	00002001924	13

Domiciliation
TPGRENOBLE

IBAN (International Bank Account Number)

FR76	1007	1380	0000	0020	0192	413
------	------	------	------	------	------	-----

BIC (Bank Identifier Code)
TRPUFRP1

Titulaire du compte :
 TAXE DE SEJOURS CC GRESIVAUDAN
 REGIE DE RECETTES
 OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
 60 PLACE DE LA CAVE
 38660 LA TERRASSE

Toute correspondance est à adresser à :

Office de tourisme communautaire
 60 Place de la Cave
 38660 la Terrasse